

Variétés scientifiques [suite]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **8 (1879)**

Heft 1

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES.

(Suite.)

Glaces

C'est Venise qui, vers 1325, donna naissance à l'art de manufacturer les glaces. Les Vénitiens les préparaient par le procédé du soufflage. Ce procédé fut importé en France par Colbert, en 1665, et il s'établit dès lors à Tournay, près de Cherbourg, une manufacture de glaces soufflées, qui n'a cessé d'exister jusqu'en 1808. Ce fut en 1688, qu'Abraham Thévart imagina de couler les glaces ; son établissement, construit d'abord à Paris, fut transféré peu de temps après à Saint-Gobain, près La Fère, où il existe encore. En France, on ne fait actuellement que des glaces coulées ; à Venise et en Bohême, on fabrique encore une grande quantité de glaces soufflées.

Gobelins

La manufacture de tapisserie dite des *Gobelins* doit son nom à un habile teinturier en laine *Gilles Gobelin*, qui, dès 1450 avait ses ateliers à Paris. Louis XIV acheta, en 1663, le vaste emplacement où il fit élever l'hôtel actuel pour y établir une fabrique de tapisserie. Le peintre Lebrun et après lui Mignard, en furent les premiers directeurs. Vaucanson, au dernier siècle, en perfectionna les métiers ; de nos jours, M. Chevreul y a introduit de nouvelles améliorations, surtout pour la teinture.

La réputation des ouvrages exécutés aux Gobelins est parvenue européenne ; il est impossible de rendre avec plus d'exactitude la partie du dessin et la magie du coloris des tableaux ; l'art d'égaliser le pinceau avec des fils de laine y a été porté au plus haut degré de perfection.

AVIS

A nos amis du Valais.

Nous avons l'avantage de faire connaître, à nos abonnés et amis des bords du Rhône que, dans le but de prévenir le plus possible des irrégularités qui nous ont été signalées au sujet de la réception du *Bulletin*, irrégularités provoquées par les fréquentes mutations de poste du personnel enseignant, le secrétariat du département de l'Instruction publique, à Sion, s'est chargé de l'expédition de notre petite publication pédagogique.

Le présent numéro du Bulletin est envoyé à tous nos abonnés actuels ainsi qu'à un certain nombre de commissions scolaires et d'instituteurs non encore abonnés. Nous espérons à cette occasion que ceux qui ont jusqu'à ce jour reçu notre revue lui demeureront fidèles et que les personnes qui recevront à titre d'essai le numéro de janvier 1879 réserveront un bon accueil à notre modeste publication qui de son côté s'efforcera d'être toujours plus intéressante et de resserrer ainsi les liens d'amitié qui nous unissent à la *Société valaisanne d'éducation*.

Nous ajouterons encore que les remboursements des abonnements se prenant avec le numéro de *février* les personnes qui ne seraient pas intentionnées de recevoir le *Bulletin* sont priées d'en informer le secrétariat de l'Instruction publique, soit par correspondance soit par le renvoi du numéro d'essai.